



RAPPORT ANNUEL 2021 DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL AGATE

**SPL Aménagement et Gestion
pour l'Avenir du Territoire (Agate)**
SA à Conseil d'Administration
au capital de 225 000 €

- I. **Vie et fonctionnement de la société**
- II. **Activités Opérationnelles « Aménagement et Construction »**
- III. **Activités « Tourisme et Patrimoine »**
- IV. **Activités « Stationnement »**
- V. **Activités « Aquatropic »**
- VI. **Activités spécifiques de la Direction**
- VII. **Présentation des comptes annuels 2021**

I. Vie et fonctionnement de la société

A. Statuts

Durant l'année 2021, aucune modification des statuts n'a été effectuée.

B. Actionnariat :

Le Capital de la société est de 225 000 euros divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 225 euros.

ACTIONNAIRES	% du Capital détenu	Nombre d'actions
<u>1 - Collectivités Territoriales :</u>		
Communes de Nîmes	60,20%	602
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	37,00%	370
Commune de la Calmette	0,10%	1
Commune de Générac	0,10%	1
Commune de Cabrières	0,10%	1
Commune de Bouillargues	0,10%	1
Commune de Garons	0,10%	1
Commune de Langlade	0,10%	1
Commune de Marguerittes	0,10%	1
Commune de Rodilhan	0,10%	1
Commune de Saint Chaptès	0,10%	1
Commune de Bezouce	0,10%	1
Commune de Milhaud	0,10%	1
Commune de Sernhac	0,10%	1
Commune de Poulx	0,10%	1
Commune de Caveirac	0,10%	1
Commune de Clarensac	0,10%	1
Commune de Bernis	0,10%	1
Commune de Caissargues	0,10%	1
Commune de Manduel	0,10%	1
Commune de Saint-Gilles	0,10%	1
Commune de Lédenon	0,10%	1
Commune de Sainte-Anastasie	0,10%	1
Commune de Saint-Côme et Maruéjols	0,10%	1
Commune de Dions	0,10%	1
Commune de Saint Geniès de Malgoirès	0,10%	1
Commune de Saint Bauzély	0,10%	1
Commune de Saint Mamert du Gard	0,10%	1
Commune de La Rouvière	0,10%	1
<u>2- Autres Actionnaires</u>		
Syndicat Mixte de l'Aéroport Nîmes Ales Camargue Cévennes	0,10%	1
	100%	1 000

Au cours de l'exercice 2021, 5 nouvelles communes de l'agglomération de Nîmes ont rejoint le capital social de la société :

- Commune de Dions
- Commune de Saint Génies de Malgoirès
- Commune de Saint Bauzély
- Commune de Saint Mamert du Gard
- Commune de La Rouvière

Chacune de ces communes ont sollicité auprès de Nîmes Métropole la cession d'une (1) action afin d'entrer au capital de la SPL AGATE afin de leur permettre de faire appel à l'expertise de la société dans le cadre de la réalisation de différents projets d'aménagement structurants pour leur territoire

Ainsi :

- Lors du Conseil d'Administration de la SPL du 23/02/2021 : Agrément de cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de Dions,
- Lors du Conseil d'Administration de la SPL du 27/04/2021 : Agrément de cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de Saint Génies de Malgoirès
- Lors du Conseil d'Administration de la SPL du 30/09/2021 :
 - Agrément de cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de Saint Bauzély
 - Agrément de cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de Saint Mamert du Gard
 - Agrément de cession de une (1) action de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à la Commune de La Rouvière.

Ainsi au 30/12/2021, ce sont 30 actionnaires (29 collectivités territoriales et 1 Syndicat Mixte) qui composent le capital social de la société contre 25 au 31/12/2020.

C. Composition du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2021, la composition du Conseil d'Administration a fait l'objet de modifications.

Monsieur Jean-Paul FOURNIER, représentant la Ville de Nîmes au Conseil d'Administration de la société, a démissionné de son poste d'Administrateur suite à un courrier adressé au Président de la société en date du 15/04/2021.

Monsieur Frédéric PASTOR, a été désigné par le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes du 29/05/2021, en remplacement de Monsieur Jean-Paul FOURNIER, représentant de la Ville de Nîmes au Conseil d'Administration de la société.

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, représentant de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole au Conseil d'Administration de la société, a démissionné de son poste d'Administrateur suite à un courrier adressé au Président de la société en date du 06/12/2021.

Un représentant de Nîmes Métropole appelé à siéger au Conseil d'Administration de la SPL AGATE, sera nommé lors d'un prochain Conseil Communautaire.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'établit, au 31 décembre 2021, comme suit :

- **La Ville de Nîmes représentée par :**
 - Monsieur Julien PLANTIER, Président
 - Monsieur Frédéric PASTOR
 - Monsieur Xavier DOUAIS
 - Madame Claude DE GIRADI

- Monsieur Pascal GOURDEL
- Monsieur Frédéric ESCOJIDO
- Monsieur Marc TAULELLE
- Madame Valentine WOLBER
- Monsieur Christophe PIO
- Madame Géraldine REY DESCHAMPS

- **Nîmes Métropole représentée par :**

- Monsieur Richard TIBERINO
- Monsieur François COURDIL
- Monsieur Rémi NICOLAS
- Monsieur Maurice GAILLARD
- Monsieur Patrice PLANES
- *En attente de la désignation d'un représentant par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole*

- **Le SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE NIMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES :**

- Monsieur Eddy VALADIER

- **Les actionnaires minoritaires :**

- Monsieur Olivier FABREGOUL, représentant l'Assemblée Spéciale en qualité de Président

- **Censeurs :**

- Monsieur Christophe MADALLE, au titre de la Ville de Nîmes

Aucune rémunération n'a été perçue par les Administrateurs à quelque titre que ce soit au sein de la SPL AGATE.

C 1. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres de la société est composée avec les représentants suivants :

C.1.1 Administrateur délégué par le Président :

Président : Monsieur Frédéric ESCOJIDO

C.1.2 Administrateurs représentant la Ville de Nîmes :

Titulaire : Monsieur Christophe PIO
Suppléant : Monsieur Marc TAULELLE

C.1.3 Administrateurs représentant Nîmes Métropole :

Titulaire : Monsieur Rémi NICOLAS
Suppléant : Monsieur Patrice PLANES

C.1.4 Administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale en qualité de titulaire
Monsieur Roger SEGUELA, en qualité de suppléant

C 2. Composition du comité d'engagement :

Au 31 décembre 2021, le comité d'engagement de la société est composé par les représentants suivants :

Président :	Monsieur Julien PLANTIER, ou le représentant désigné
Administrateurs pour la Ville de Nîmes :	Monsieur Xavier DOUAIS – Titulaire Madame Géraldine REY DESCHAMPS - Suppléant
Administrateur pour Nîmes Métropole :	Monsieur Richard TIBERINO – Titulaire Monsieur Maurice GAILLARD - Suppléant
Le Maire ou son représentant de la collectivité concernée par le dossier examiné en Comité.	
Délégué spécial :	Monsieur Olivier FABREGOUL, Président de l'Assemblée Spéciale ou son suppléant Monsieur Joël SAUGES
Directeur généraux des Services :	Monsieur Christophe MADALLE, Ville de Nîmes et Censeur De la collectivité concernée par le contrat présenté
Directeurs généraux adjoints de l'actionnaire majoritaire des Services Techniques et/ou Directeurs généraux adjoints en charge des Finances	Monsieur Jean-Yves WOZNIAK Madame Catherine JARNY
Directeur Général de la SPL Ou le Directeur Général Délégué de la SPL	Monsieur Antoine COTILLON Monsieur Bertrand PELAIN

C 3. Composition du comité technique

Le comité technique se réunit en fonction de l'avancement des opérations préalablement décidées en comité d'engagement et validées par le conseil d'administration.

Le comité technique de chaque opération est composé avec les représentants suivants :

- Présidé par le représentant légal de l'associé concerné, ou par toute personne désignée par lui.
- Le Directeur Général de la SPL ou son ou ses directeur(s) délégué(s),
- Le Directeur Général des services, le Directeur général des services techniques, le Directeur Général Adjoint en charge des finances ou leurs représentants, de chaque collectivité actionnaires de références,
- Le Directeur Général des services et/ou le Directeur général des services techniques, ou leurs représentants, des collectivités intéressées aux dossiers examinés par le comité technique,
- Un représentant des collectivités actionnaires minoritaires désigné par elle au sein de leur assemblée spéciale : Monsieur Patrice PLANES
- Toutes personnes désignées compétentes en fonction de l'opération.

C 4. Composition du comité social

Le comité social se réunit à la demande du Directeur Général pour créations ou suppression de poste et suivi des entrées et sorties du personnel.

Le comité social est composé avec les représentants suivants :

- Monsieur Julien PLANTIER ou l'un de ses vice-Présidents,
- Le Directeur Général de la SPL,
- Monsieur Christophe MADALLE, censeur.

Et également conviée : La Responsable Ressources Humaines du GIE ORAS

Au cours de l'exercice 2021, le Comité social s'est réuni le 23 février et le 05 novembre 2021.

D. Prise de Participations GIE ORAS

La SPL AGATE est membre du GIE ORAS depuis sa création le 01/01/2016, Groupement d'Intérêt Economique, suite accord du Conseil d'Administration de la société en date du 10/12/2015.

L'objectif de ce groupement est de mettre à disposition de ses membres des services communs aux sociétés qui en sont membres en regroupant les missions dites « fonctionnelles » (notamment fonctions de direction, de secrétariat de direction, d'accueil, de communication, de services juridiques, de services administratifs, comptables, financiers et ressources humaines), ainsi qu'un certain nombre de contrats communs (achats, sous-traitance générale, location des locaux et autres matériels, frais de communication, autres prestataires multiservices,...).

Les droits des membres sont représentés par des parts sans valeur nominale, cessibles dans les conditions prévues à l'article 8. Ils ne peuvent jamais être représentés par des titres négociables.

Au 31/12/2021, la répartition des 100 parts, sans valeur nominale, entre les membres est inchangée, et répartie comme suit :

- 34 parts portant les nos 1 à 34, représentant la société SAT,
- 33 parts portant les nos 35 à 67, représentant la société Agate,
- 33 parts portant les nos 68 à 100, représentant la société CULTURE ET PATRIMOINE.

Les représentants de la SPL AGATE appelés à siéger aux Assemblées Générales du GIE ORAS sont : Messieurs Pascal GOURDEL et Christophe PIO nommés lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020.

E. Commissaires aux comptes

Le mandat des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants étant arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, un appel d'offres a été lancé début 2018 pour retenir de nouveaux commissaires aux comptes.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018, ont été nommés :

- La société FCN, représentée par Monsieur Hervé LE FAOU, commissaire aux comptes titulaire,
- La société FCF, représentée par Monsieur Serge FLOCH, commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2024, qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

F. Séances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2021, respectivement les 23 février, 27 avril, 18 mai, 30 septembre et 17 décembre 2021.

Au cours de ces séances, les principaux points présentés et étudiés concernaient le suivi budgétaire et l'organisation de la société, le financement des opérations, la présentation et validation des nouveaux contrats, et avenants

- **Organisation fonctionnelle et générale de la société :**
 - Agréments de cession d'action de nouvelles communes actionnaires au cours de l'exercice 2021
 - Préparation et Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle relative à l'exercice clos au 31/12/2020
 - Préparation du Rapport de Gestion 2020 et du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise 2020
 - Présentation de la mise à jour, et approbation, du guide de procédures pour l'exécution et la passation des marchés que la société aurait à passer avec des tiers dans le cadre des contrats confiés par ses collectivités actionnaires ou pour son fonctionnement.
 - Nomination d'un Directeur Général Délégué : Monsieur Bertrand PELAIN au Conseil d'Administration du 17/12/2021

- **Opérations**

Au cours de l'exercice 2021, 20 nouveaux contrats ont été soumis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration : 11 Conventions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, 3 Conventions de mandat d'études et d'exécution de travaux, 1 convention de mandat pour la réalisation d'une étude de stratégie commerciale et de négociation de fonds de commerces, 1 Concession d'Aménagement sur la Commune de Dions, 1 convention de mandat de gestion des recettes en lien avec la DSP du confiée par la Ville concernant le stationnement payant sur voirie , 2 Conventions de Prestations Intégrées relatives à la gestion de l'Office de Tourisme de Nîmes (effet au 01/01/2022) et de l'office de Tourisme communautaire et 1 DSP relative à l'exploitation du parc AQUATROPIC à Nîmes.

Contre 6 au cours de l'exercice 2020, 16 au cours de l'exercice 2019, 27 nouveaux en 2018, 22 en 2017 et 17 en 2016.

Ainsi sur l'année 2021, ce sont 92 contrats (74 en 2020, 82 en 2019 et 80 en 2018) qui sont en cours d'exécution tous métiers confondus, à savoir :

- 2 délégations de service public
- 1 convention de Prestations Intégrées (CPI) ou IN HOUSE portant sur les missions touristiques (avec Nîmes Métropole)
- 2 conventions d'objectifs et de moyens avec la Ville de Nîmes
- 1 contrat de prestations de services
- 15 concessions d'aménagement (dont 2 Concessions clôturées : MAZOYER et Bois Campagnol)
- 40 mandats de construction, d'études et d'actions foncières (dont les mandats pour lesquelles les missions sont terminées en 2021 mais à clôturer ou en cours de clôture)
- 31 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- **Acquisitions**

Le Conseil d'Administration a également été régulièrement informé par son Directeur Général, conformément aux délégations qui lui ont été conférées lors de son renouvellement à ses fonctions lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020, des promesses ou actes authentiques de vente finalisés dans le cadre des activités en mandat ou concession d'aménagement, après estimation de France DOMAINE en application des disposition de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier, dite loi MURCEF

- **Emprunts :**

Au cours de l'exercice 2021, 3 demandes d'emprunts ont été soumises au Conseil d'Administration.

- Auprès de la BPS, pour palier au besoin de trésorerie de la concession du stationnement, pour un montant de 395 K€ (Prêt Garantie par l'Etat),
- Un emprunt de 8 000 000 € pour la Concession d'Aménagement « Projet de renouvellement urbain des quartiers Pissevin-Valdegour (NPNRU) » pour le financement des acquisitions foncières et des travaux de l'opération auprès de :
 - La Banque ARKEA pour 4 000 000 €
 - La Caisse d'Epargne pour 4 000 000 €Cet emprunt est garanti à 80% par la Ville de Nîmes
- Un emprunt de 2 500 000 € pour la Concession d'Aménagement « ZAC Rodilhanum » auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement d'une acquisition foncière et des travaux de l'opération. Cet emprunt est garanti à hauteur de 25 % par la commune de RODILHAN et par caution de la CEGC à hauteur de 50 %

L'état du solde des emprunts de la société est de **30 837 639 € au 31 décembre 2021.**

G. Assemblée Spéciale

Durant l'exercice 2021, une Assemblée Spéciale s'est tenue sous la présidence de Monsieur Olivier FABREGOUL, le 02 décembre 2021 et durant laquelle ont été présentés l'activité opérationnelles et sociales de la société sur l'exercice 2021, son organisation et ses différents champs d'intervention.

H. Assemblée Générale

Les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 23 juin 2021, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et procéder à l'affectation du résultat.

Lors de cette Assemblée ont également été adoptés le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise établis au 31/12/2020.

Lors de cette Assemblée Générale, les associés ont été informés de l'impact de la pandémie COVID-19 sur l'exercice 2021.

I. Ressources humaines

SPL AGATE

Les effectifs de la SPL Agate se répartissent comme suit :

- Sur AGATE Aquatropic : 21.49 ETP salariés dont 1.47 poste de responsable de site, 8.05 salariés sur la partie bassins, 3.40 en fitness, 3.63 en accueil et 4.94 en maintenance.
- Sur AGATE Tourisme : 24.22 ETP salariés dont 1 Directeur, 8.97 salariés sur la partie promotion commercialisation, 9.08 salariés sur la partie Accueil boutique, 4.57 salariés sur la partie médiation-culture et 0.59 chauffeur du petit train.
- Sur AGATE Tourisme agglomération : 2.6 ETP salariés.
- Sur AGATE Stationnement : 14.09 ETP salariés à temps plein dont, 1 Responsable de Pôle Stationnement, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire accueil usagers, 1 Contrôleur d'exploitation et 1.43 assistant, 8.65 contrôleurs sur voirie.
- Sur AGATE Aménagement : 19.93 ETP salariés dont 3.20 Responsables de pôles, 10.33 chargés d'opération, 3 assistantes opérationnelles, 2.11 négociateurs fonciers et 1.29 assistant technique.

Au 31 décembre 2021 et donc hors contrat pro, l'effectif de la SPL AGATE est de 82.33 ETP.

GIE ORAS au service de la SPL AGATE (et de la SEM SAT et de la SPL CULTURE ET PATRIMOINE)

Le GIE ORAS est composée au 31/12/2021 de 20.80 ETP contre 22.23 ETP au 31/12/2020.

1 salarié en CDI sur 2021 (remplacement suite départ) :

- 1 responsable communication/marketing au 04/01/2021.

2 salariés en CDI sur 2021 (en remplacement de départ/transformation CDD en CDI) :

- 1 juriste social, CDD depuis 12/2020, CDI le 30/05/2021 (en cours de remplacement après concours d'avocat réussi),
- 1 chargé de gestion le 20/09/2021 suite au départ d'une chargée de gestion.

1 transfert de personnel :

- 1 poste technique transféré au 01/06/2021 sur SAT/AGATE.

2 salariés en CDD sur 2021 :

- 1 poste en chargée de Communication depuis le 01/06/2021 jusqu'au 14/09/2022,
- 1 poste en chargé de Communication du 12/07/21 au 31/08/21 pour surcroît d'activité lié à la crise sanitaire notamment faisant suite à un stage de longue durée.

3 contrats d'apprentissage :

- 1 assistante de gestion (service Finances), DUT Gestion des Entreprises et des Administrations sur 2 ans depuis le 01/09/2020,
- 1 assistant foncier junior (service Juridique), BTS profession immobilière sur 2 ans depuis le 01/12/2020,
- 1 assistant ressources humaines (service RH), master RH à compter du 11/10/2021.

Pour votre parfaite information, 1 départ d'une gestionnaire RH le 14/10/2021, non pourvu à ce jour, en cours de recrutement.

Au 31/12/2021, le GIE gère donc 4 structures dont elle-même : ORAS, SEM SAT, SPL AGATE et SPL CULTURE ET PATRIMOINE.

Pour synthétisation, les ETP sur l'année 2021 sont les suivants :

- GIE ORAS : 20.80 ETP en 2021 contre 22.23 ETP en 2020
- SAT : 4.27 ETP en 2021 contre 3.30 ETP en 2020
- SPL AGATE : 82.33 ETP en 2021 contre 69.55 ETP en 2020
- SPL CULTURE ET PATRIMOINE : 27.09 ETP en 2021 contre 29.25 ETP en 2020

Soit un total ETP sur l'ensemble de 134.49 pour l'année 2021 contre 124.33 pour 2020.

J. Gouvernance : Présidence - Direction Générale – Direction Générale Déléguée

Les modalités de gouvernance de la société n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2020.

PRESIDENCE

Monsieur Julien PLANTIER, élu lors du Conseil d'Administration de la société du 28 août 2020, en qualité de Président assumant la présidence du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur et Monsieur Antoine COTILLON, la direction générale de la société.

DIRECTION GENERALE

Monsieur Antoine COTILLON a été renouvelé aux fonctions de Directeur Général en qualité de mandataire social pour une durée de 4 ans lors du Conseil d'Administration en date du 28 août 2020 soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Monsieur Antoine COTILLON est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société
- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Afin de ne pas générer un blocage des opérations, le Conseil d'Administration dans sa séance du 28/08/2020 a autorisé le Directeur Général à consentir, à toutes personnes de son choix, toutes délégations, subdélégations ou substitutions de pouvoirs et à donner tous mandats spéciaux lorsqu'il le jugera nécessaire pour l'exercice de ses fonctions.

Au titre de ce mandat social, Monsieur Antoine COTILLON perçoit une rémunération de 420€ Brut / mois tel que fixée lors du Conseil d'Administration du 28/08/2020.

Au 31/12/2021, Monsieur Antoine COTILLON occupe les fonctions suivantes en qualité de mandataire social :

- Directeur Général, SAEM SAT – Société D'Aménagement des Territoires,
- Directeur Général, SPL AGATE – Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire.

Au 31/12/2021, Monsieur Antoine COTILLON est Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel à Nîmes-Carbonnel.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE

Lors du Conseil d'Administration du 17/12/2021, Monsieur Bertrand PELAIN a été nommé aux fonctions de Directeur Général Délégué de la SPL AGATE, en qualité de mandataire social, pour une durée de 4 années et 1/2, soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Bertrand PELAIN a été nommé aux fonctions de Directeur Général Délégué afin de permettre d'assister la Direction Générale dans toutes les prérogatives qui lui sont confiées avec une prise en charge plus spécifiques des fonctions support et de l'organisation.

Monsieur Bertrand PELAIN est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général Délégué sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général Délégué ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société
- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Afin de ne pas générer un blocage des opérations, le Conseil d'Administration dans sa séance du 17/12/2021 a autorisé le Directeur Général Délégué à consentir, à toutes personnes de son choix, toutes délégations, subdélégations ou substitutions de pouvoirs et à donner tous mandats spéciaux lorsqu'il le jugera nécessaire pour l'exercice de ses fonctions.

Au titre de ce mandat social, Monsieur Bertrand PELAIN perçoit une rémunération de 420€ Brut / mois tel que fixée lors du Conseil d'Administration du 17/12/2021.

Au 31/12/2021, Monsieur Bertrand PELAIN est, depuis le mois de juin 2020, représentant de la SPL AGATE au sein du CA de l'association FACE GARD, membre du bureau en qualité de secrétaire : Association Club d'entreprises visant à favoriser l'insertion par le travail. Aucune rémunération au titre de ce mandat n'est perçue par Monsieur PELAIN.

II. Activités Opérationnelles Aménagement et Construction

Sont énumérés ci-dessous les différents contrats et missions en cours dans les domaines de l'aménagement et de la construction, classés par type.

A – Concession d'Aménagement

15 concessions d'aménagement sont en cours en 2021, à savoir :

1. **Hoche Université** : Concession d'aménagement signée le 11 octobre 2012, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 6 ans. Avenant n°1 signé le 14 décembre 2015, pour étendre le périmètre de la concession à l'îlot UB6. Avenant n°2 en 2018 de prorogation au 31 octobre 2022. Un avenant de prolongation sera proposé en 2022 pour prolonger la durée jusqu'au premier trimestre 2024.
2. **Carrière des Amoureux** : Concession d'aménagement signée le 10 juin 2013, avec la Ville de Garons, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 15/05/2019 prorogeant la durée de la concession au 10/06/2024. Un avenant n°2 sera proposé en 2022 afin de préciser les modalités de rétrocessions foncière à engager au bénéficiaire de la commune
3. **ZAC du Petit Verger** : Concession d'aménagement signée le 30 septembre 2013, avec la Ville de La Calmette, par cession de contrat entre la SAT et Agate, à compter du 1er octobre 2013. Cette concession a été transférée à Nîmes Métropole au 01/01/2017 conformément à la Loi NOTRe. Un avenant n°7 a été signé le 16/12/2017 prorogeant la durée de la concession au 31/12/2022.
4. **Galerie Richard Wagner et Copropriétés Dégradées** : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 31 octobre 2014, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 10 Août 2015 pour une extension du périmètre sur le secteur "Trait d'Union" et modification du bilan en conséquence. Un avenant n°2 a été signé le 07/12/2017 pour modification du bilan prévisionnel. Avenant n°3 signé le 17/10/2018 de prorogation en 2018 jusqu'au 31 octobre 2028. Avenant n°4 d'extension du périmètre d'intervention en 2019 pour intégrer les secteurs Kennedy Sud, les places Roger Bastides et Debussy ainsi que le Viaduc Puccini signé le 29/07/2019.
Avenant n°5 signé le 27/04/2021 portant définition des modalités du portage des lots de copropriétés dans la cadre du plan de sauvegarde des copropriétés LOU FERIGOUKIER-LOU PIBOULO-LI BECARUT-LA GARRIGADO.
5. **Bois Campagnol** : Concession signée avec la ville de Générac, le 22 décembre 2014, pour une durée de 6 ans. Clôture en 2021. Délibération du rapport de clôture le 20/02/2021 par le conseil municipal.
6. **ZAC Cœur de Village** : Concession signée avec la ville de Langlade, le 26 juillet 2016, pour une durée de 6 ans. Approbation du dossier de réalisation le 4 décembre 2018
7. **ZAC Mézeirac** : Concession signée avec la ville de Marguerittes, le 13 décembre 2016, pour une durée de 6 ans, un avenant n°1 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020, un avenant n°2 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020.
8. **ZAC Rodilhanum** : Concession signée avec la ville de Rodilhan, le 14 décembre 2016, pour une durée de 6 ans. un avenant n°1 prorogeant la durée au 14/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020. un avenant n°2 prorogeant la durée au 13/12/2028 a été approuvé au Conseil d'Administration du 22/12/2020.
9. **Cave coopérative** : Concession signée avec la ville de La Calmette, le 18 avril 2018, pour une durée de 6 ans ; un avenant n°1 a été signé le 22/12/2020.
10. **Moulin à vent** : Concession signée avec la ville de Bezouce, le 23 avril 2018, pour une durée de 6 ans.
11. **Mazoyer** : Concession signée avec la ville de Manduel, le 2 octobre 2018, pour une durée de 6 ans. A la demande de la ville ce contrat a été clôturé suivant délibération du 26 mai 2021.
12. **Mas de Mingue -Secteur les Grillons** : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 18 octobre 2019 pour une durée de 7 ans, un avenant n°1 intégrant une parcelle supplémentaire au périmètre de l'opération a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020.
13. **ZAC Magna Porta** : Concession signée avec Nîmes Métropole le 17 décembre 2019 pour une durée de 20 ans
14. **ZAC Marché Gare** : Concession signée avec Nîmes Métropole le 5 Mars 2020 pour une durée de 12 ans.

15. **Secteur Sud** – Commune de Dions : concession signée avec la Commune le 17 décembre 2021 pour une durée de 6 ans.

B – Mandat de travaux et d'acquisitions foncières

40 mandats sont en cours en 2021, à savoir :

1. **Salle de danse et Club-house** : Mandat signé le 18 février 2015 avec la Ville de Générac, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Livré en 2017. Parfait achèvement en 2018. Le CRAC de clôture sera déposé en 2022.
2. **Acquisitions foncières TEC II** : Mandat signé le 18 février 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
3. **Acquisitions foncières Grézan V** : Mandat signé le 5 mars 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
4. **Salle multiculturelle – Mairie – Commerces** : Mandat signé le 11 mai 2015 avec la Ville de Langlade, pour une durée de 16 mois d'études et 24 mois de travaux. Salle socio-culturelle livrée en 2018. Démarrage travaux mairie en 2019. Avenant de prorogation en 2018 pour une durée de réalisation de 18 mois (travaux mairie) à compter du 30 novembre 2018. Un avenant 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée de réalisation de 24 mois soit au plus tard le 31/12/2021.
5. **Cadereau d'Uzès et du Vistre Fontaine** : Mandat signé le 1er juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 14/12/2016 portant modification des délais de réalisation des études, de maîtrise foncière et de la mission de réalisation ainsi que la modification de l'enveloppe prévisionnelle pour les acquisitions foncières. Un avenant n°2 relatif à la prise de compétence GEMAPI par Nîmes Métropole a été signé entre la SPL AGATE et Nîmes Métropole et notifié par recommandé reçu le 14/01/2019 de Nîmes Métropole. Un avenant n°3, approuvé par le Conseil d'Administration de la SPL AGATE le 03/03/2020, prolonge les délais d'études (30/06/2021), d'acquisition foncière (30/06/2021) et travaux du mandat (31/12/2022).
6. **Centre Technique Municipal** : Mandat signé le 30 juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 modifiant la durée des études et leur coût, le coût de l'ouvrage et la rémunération de la société. Travaux en 2019 et 2020.
7. **Complexe sportif** : Mandat signé le 3 août 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 15 mois d'études et 24 mois de travaux. Avenant en 2018 de prorogation de 17 mois
8. **Grézan V** : Mandat signé le 20 août 2015, avec Nîmes Métropole, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Bilan de Clôture fourni en 2020 et à valider par Nîmes Métropole en 2021.
9. **Acquisitions foncières – Marché Gare** : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 8 ans. Mission transférées à Nîmes Métropole en 2017. Bilan de Clôture fourni en 2020 et à valider par Nîmes Métropole en 2021.
10. **Opération Cœur de Village à Rodilhan** : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Rodilhan, pour une durée de 8 mois, pour les études et de 12 mois pour les travaux. Livraison en 2018. Contrat à clôturer en 2021 après entretien des espaces verts.
11. **Terrain de Football** : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Poulx, pour une durée de 12 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 19/06/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison début 2019- Un avenant n 2 signé le 29/07/2019 prorogeant la durée de 36 mois et tenant compte du nouveau bilan de l'opération. Opération clôturée par un CRAC de clôture et délibération de commune en date du 10 décembre 2020.
12. **Projet d'Aménagement** : Mandat d'études signé le 14 décembre 2015, avec le syndicat mixte de l'aéroport, pour une durée globale de 23 mois. Solde en 2018-Mission terminée en 2019. Bilan de clôture fourni en 2020, à valider par le syndicat mixte/Nîmes Métropole en 2021.
13. **Gymnase** : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Milhaud, pour une durée de 12 mois, pour les études et de 18 mois pour les travaux. Livraison début 2019.Solde des marchés de travaux en 2020-Rapport de clôture en 2022.
14. **Acquisitions foncières** : Mandat signé le 14 octobre 2016, avec la Ville de Bernis, pour une durée de 12 mois. Avenant de prorogation en 2018 jusqu'au 31 décembre 2020-Contrat clôturé en 2020

lors de la clôture du mandat d'études et de travaux et du transfert de la maîtrise de l'opération au bénéficiaire de FDI Habitat.

15. **Aire d'accueil des gens du voyage** : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 18 mois pour les études et de 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant n°1 de prorogation en 2018 avec achèvement des études au 30 juin 2019 puis 12 mois de travaux. Nouvel avenant n°2 signé le 22/12/2021 portant prorogation de la durée des travaux. Opération à clôturer en juillet 2023 après le délai de 1 an de garantie de parfait achèvement.
16. **Acquisitions foncières – ligne T1** : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois. Renouvellement du contrat en 2018 pour une durée de 12 mois. Bilan de Clôture transmis à Nîmes Métropole en 2020.
17. **Gymnase** : Mandat signé le 3 avril 2017 avec la Ville de Rodilhan pour une durée de 8 mois pour les études et 12 mois pour la réalisation des travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison faite le 13/09/2019, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture sera déposé en 2022.
18. **Ecole des Calades** : Mandat signé le 19 septembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée 6 mois pour les études et 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant de prorogation en 2018 de 8 mois. Livraison faite le 22/08/2019, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture a été présenté en 2020.
19. **Vestiaires stade** : mandat d'études et de travaux signé le 3 janvier 2018 avec la ville de Bezouze, pour un projet intercommunal de construction des vestiaires du stade. Année de parfait achèvement en cours.
20. **Avenue de la Gare** : mandat signé le 5 février 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée 24 mois, pour la réalisation de l'accessibilité de la future Gare TGV Nîmes - Pont du Gard. Un avenant est en projet pour prolonger la durée du mandat sur jusqu'à la fin du confortement des espaces verts, soit fin 2023.
21. **Cours Jean-Jaurès** : mandat d'études et de travaux signé le 5 février 2018 avec la ville de Manduel pour la réalisation des espaces publics de cœur de ville, pour une durée de 18 mois. Avenant en 2018 de prorogation des études jusqu'au 28 février 2019. Travaux en 2019. Avenant n°2 signé le 04/09/2019 tenant compte du nouveau bilan prévisionnel.
22. **Locaux du SIAHTV** : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 30 mois.
23. **Ateliers municipaux** : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 36 mois
24. **Foyer socio-culturel** : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Un avenant 1 a été signé le 14/10/2018 fixant le nouveau montant de l'avance travaux. Un avenant n 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée des travaux de 19 mois soit au plus tard le 31/07/2021. Livraison faite le 27/10/2020, année de parfait achèvement en cours. Le CRAC de clôture sera déposé en 2022.
25. **Réhabilitation de logements** : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 24 mois. Livraison faite le 31/10/2018-Bilan de clôture fait en 2020.
26. **Cantine scolaire** : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Bernis, pour une durée de 16 mois. Un avenant n°1 a été signé le 29/07/2019 prorogeant les délais de 10 mois. Livraison faite le 08/12/2020. Année de parfait achèvement en 2021. CRAC de Clôture à déposer en 2022.
27. **Galerie commerciale** : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 32 mois. Travaux en 2020 et 2021, année de parfait achèvement en cours.
28. **Nouvelle mairie** : mandat d'études et de travaux signé le 4 octobre 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Travaux en 2020 et 2021, année de parfait achèvement en cours.
29. **Réhabilitation du B46** : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois, pour la réhabilitation de l'ouvrage., travaux pour 2022.
30. **Construction de hangars aéroportuaires** : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois. Projet abandonné.
31. **Gendarmerie** : mandat d'études et de travaux signé le 11 décembre 2018 avec la ville de Bernis pour une durée de 56 mois. La Ville a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage de ce projet à FDI Habitat. Par ailleurs FDI Habitat a retenu la SAEM SAT comme AMO de l'opération pour la suite du projet. Mandat clôturé avec la SPL AGATE en 2020.

32. **Mandat d'études** : Dossier de Création ZAC MAGNA PORTA : signé le 25/02/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée estimée à 18 mois pour la mission d'assistance dans la production du dossier de création de ZAC et estimée à 28 mois pour la mission d'assistance dans le cadre des demandes pour obtention de la DUP et de l'autorisation environnementale unique. Cette mission est terminée, après un report constaté, elle sera clôturée en 2022 au regard de la concession attribuée par Nîmes Métropole le 5 mars 2020.
33. **Mandat d'Etudes et de Travaux** : **Projet de construction d'un équipement culturel** regroupant une médiathèque et une salle socio-culturelle signé le 14/02/2019 avec la Ville de Poulx pour une durée de 15 mois. Permis de construire prévu fin 2020. Démarrage des travaux en 2022.
34. **Réalisation d'études, et l'exécution de Travaux « Construction d'une salle polyvalente »** : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec la Commune de Caveirac pour une durée de 11 mois. Projet annulé, CRAC de clôture à déposer en 2021
35. **Projet de construction de hangars aéroportuaires sur la plateforme de Nîmes-Garons – Basecamp 2 et 3 »** : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 16 mois. Travaux pour 2023. Un avenant a été signé le 27/04/2021 précisant le montant de l'avance initiale pour chaque projet basecamp.
36. **Etudes Préalables relatifs à la requalification de l'ancienne base de travaux Oc'Via** : Mandat d'études signé le 29/07/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois. Ce mandat sera clôturé en 2021
37. **Mandat d'Etudes et de Travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire** à Rodilhan signé le 01/03/2021.
38. **Transferts et évictions des commerces du Portal** : **Mandat** foncier et d'études signé le 27 avril 2021 avec la Ville de Nîmes pour une durée maximum correspondant à 18 mois à compter de l'obtention d'une DUP par la Ville de Nîmes.
39. **Mandat d'Etudes et de Travaux d'une salle polyvalente** Commune de la Rouvière signé le 15/11/2021
40. **Mandat d'Etudes et de Travaux pour la réhabilitation Energétique du Groupe Scolaire** Commune de la Rouvière signé le 17/09/2021.

C – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études et travaux

31 contrats sont en cours en 2021, à savoir :

1. **ZAC du Tec II** - contrat d'AMO signé le 24 septembre 2012, puis par nouvelle convention le 17 novembre 2014, puis par une nouvelle convention le 14 décembre 2016, pour une durée de 2 ans, avec Nîmes Métropole, pour la réalisation des études préalables à la création de la ZAC du TEC II, sur la commune de Marguerittes-Mission terminée par anticipation en 2019. Un avenant de clôture de la mission a été proposé à Nîmes Métropole, attente de validation en 2021.
2. **ZAC de Bonice** : Contrat d'AMO signé le 23 février 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 12 mois, puis deux avenants de prorogation prorogeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2017. Un avenant n°3 a été signé le 07/12/2017 portant la durée de la convention au 01/06/2019. Un avenant n°4 portant la durée au 31 juillet 2020 a été signé le 21/02/2019. La mission s'est terminée fin 2021.
3. **Projet du Vieux Murier** : Contrat d'AMO signé le 3 avril 2017 avec la ville de Bernis pour une durée de 6 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 31/12/2020. Cette mission s'est terminée à cette échéance. Cette mission sera clôturée en 2022.
4. **ZAC Bellecoste** : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caissargues pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2019. Un avenant n°2 portant la durée au 30 décembre 2020 a été signé le 29/10/2019. Un avenant n°3 a été signé le 22/12/2020 portant la durée au 31/12/2021. et fixant un complément de rémunération. Un avenant 4 a été signé le 01/10/2021 et proroge la durée jusqu'au 31/12/2022.
5. **Millénaire – Ecocentre** : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caveirac pour une durée de 12 mois. Un avenant n° 1 portant la durée jusqu'au 31 décembre 2021 a été signé le 19/12/2019. La mission s'est arrêtée en 2021 au regard du changement de programme de la municipalité.
6. **Restructuration de la gare** : Contrat d'AMO signé le 27 octobre 2017 avec la ville de Générac pour une durée de 36 mois. Mission terminée en 2021.
7. **TCSP T2** : Nouveau contrat d'AMO signé le 15 décembre 2017 avec Nîmes Métropole qui se terminera le 31 décembre 2022.

8. **Place Jean-Jaurès** : Contrat AMO d'études et travaux signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 36 mois, un avenant n°1 a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020 prorogeant la durée jusqu'au 19/06/2024.
9. **ZAC Canabières** : contrat AMO d'études signé le 10 avril 2018 avec la ville de Bezouze pour une durée de 18 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 10/06/2021. Un avenant 2 a été signé le 01/10/2021 prorogeant la mission jusqu'au 10 mars 2022.
10. **Mas LARRIER**: contrat AMO d'études et travaux signé le 11 octobre 2018 avec Nîmes Métropole pour créer un pôle accueil face à la gare TGV Nîmes - Pont du Gard pour une durée de 36 mois. Avenant notifié le 9 novembre 2021. Objet : élargissement de la mission et prolongation de délai.
11. **Extension groupe scolaire** : contrat AMO d'études et travaux signé le 19/12/2018 avec la ville de Générac pour l'extension du groupe scolaire pour une durée de 36 mois compris GPA. Avenant de prolongation signé le 27 décembre 2021. Fin au plus tard 31 décembre 2024.
12. **Passation d'un Marché Public Global de Performance relatif à l'extension de l'EERIE à NIMES** : Contrat AMO signé le 04/03/2019 pour une durée de tranche ferme de 2 mois et de 6 tranches optionnelles. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 tenant compte d'un redécoupage des tranches optionnelles. Projet abandonné ; décompte de résiliation acceptée par décision de Nîmes Métropole en 2021.
13. **Accompagnement et pilotage des études dites préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté Secteur AUBÉPIN** – Sud-ouest de territoire communal : Contrat AMO avec la Ville de Milhaud signé le 25/02/2019 pour une durée de 24 mois. Un avenant est en cours de signature.
14. **Réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une salle multifonction (ALAE + Centre Aéré)** : Contrat AMO avec la Commune de la Calmette signé le 16/05/2019 pour une durée de 14 mois, un avenant n°1 prorogeant la durée a été approuvé en Conseil d'Administration du 22/12/2020.
15. **PRISM** : AMO pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux pour l'accueil du PRISM et des archives communales, approuvé au CA du 22/12/2020 et signé par la mairie le 27/01/2021. AMO en cours de clôture.
16. **ACCESSIBILITE MAIRIE : AMO** portant sur les travaux de rénovation de l'espace d'accueil et mise en accessibilité pour les locaux recevant du public, approuvé au CA du 22/12/2020, signé par la mairie le 27/01/2021 puis avenant n°1 approuvé au CA du 30/09/2021 et signé par la mairie le 22/06/2021. AMO en cours de travaux.
17. **« Plan de développement de l'Aérodrome de Courbessac »** : Contrat AMO avec la Ville de Nîmes signé le 28/01/2020 pour une durée de 12 mois. La mission s'est terminée en 2021 Mission de suivi du marché maintenance et travaux voirie sur les ZAE de Nîmes Métropole : Contrat AMO signé le 29/10/2019 avec Nîmes Métropole pour la durée de l'Accord Cadre à bons de commande pour la maintenance et les travaux de voiries des ZAE de Nîmes Métropole. La mission s'est terminée en novembre 2020.
18. **Etude de Faisabilité – Secteur Parc Ouest** : Contrat AMO signé le 04/03/2020 avec la Commune de LEDENON, un avenant 1 a été signé le 22/12/2020 pour proroger la durée portée à 18 mois à compter de la signature du contrat. La mission s'est terminée en novembre 2021.
19. Etude de faisabilité pour la réhabilitation de deux logements - Commune de Rodilhan ; contrat AMO signé le 22/12/2020 pour une durée de 6 mois. Prestation finie en 2021.
20. **Accompagnement des travaux nécessaires à la réhabilitation d'un bâtiment communal en crèche** avec la commune de Clarensac, contrat AMO signé le 22/12/2020 pour une durée de 22 mois.
21. **Peyrouse – De Marcieu** – Marguerittes pour une étude de faisabilité comprenant un audit bâtiminaire et un plan travaux a été signé le 30/04/2021 pour une durée de 12 mois.
22. **Caissargues : Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une programmation stratégique des équipements scolaires** signée le 01/03/2021 pour une durée de 12 mois.
23. **Saint Côme et Maruéjols : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un schéma directeur de réorganisation des services publics** signée le 01/03/2021 pour une durée de 12 mois.
24. **Milhaud : Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de programmation pour la restructuration du centre culturel en centre culturel et associatif** signée le 01/03/2021 pour la SPL et le 23/08/2021 pour la commune pour une durée de 16 mois.
25. **Sernhac : AMO Etude multirisques** : une étude de faisabilité dans le contexte de révision du PLU de Sernhac a été signé par la commune le 18/05/2021 pour une durée de 12 mois.

26. **Saint-Mamert-du-Gard : AMO pour une étude de faisabilité dans le cadre du renouvellement urbain de la cave coopérative** a été signée par le 10/08/2021 pour une durée de 12 mois.
27. **Saint Gilles – AMO de commercialisation Café des Arts**. Signée le 27 avril 2021. 18 mois. Fin du contrat à la signature de l'acte. Prévoir avenant de prolongation en 2022.
28. **Saint Génies de Malgoirès. AMO pour le projet de création d'une maison en partage**. Assistance à la consultation d'un promoteur. Signé le 27 avril 2021. Durée : jusqu'au 30 septembre 2022 (signature d'une promesse)
29. **Saint Bazély. AMO portant sur la création d'une salle de spectacle** dans l'ancienne cave coopérative. Signé le 21 juillet 2021, Rectifié le 23 décembre 2021. Jusqu'au 31 décembre 2024.
30. **Mission de suivi des projets de requalification des ZAE de G. Besse et de la Ponche de Nîmes Métropole** : Contrat d'AMO signé le 04 octobre 2021 pour une durée de 5 ans.
31. **Bernis : Convention d'AMO pour une étude de faisabilité du Secteur Ext Zone 2AU2 et 2AU3** signée le 20/01/2022 Suite passage en Conseil d'Administration du 17/12/2021.

Point sur l'impact de la pandémie COVID 19 sur l'activité Aménagement et construction :

Dans les métiers de l'aménagement et de la construction, les contraintes sanitaires n'ont eu que peu d'effet sur le déroulement des opérations sur l'exercice 2021.

III. Activités TOURISME ET PATRIMOINE

A- OFFICE DE TOURISME-NÎMES

Depuis le 1er juillet 2016, la SPL Agate anime l'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes via une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Nîmes, qui s'est achevée le 31 décembre 2021, afin de remplir les missions suivantes :

- o Accueil et information des clientèles touristiques françaises et étrangères aussi bien à distance par courriel, téléphone, internet à travers notamment le site web "nimes-tourisme.com" et les réseaux sociaux mais également au sein de l'espace d'accueil situé 6 Bd des Arènes.
- o Coordination des acteurs locaux afin de fédérer les professionnels du tourisme dans une démarche de promotion du territoire et de sensibilisation aux démarches qualité.
- o Promotion du territoire par tous moyens appropriés en coordination avec les autres organismes de promotion. Cette action sera orientée vers les salons, workshops et éductours, les actions auprès des médias presse et audio-visuel.
- o Mission de représentation auprès des différentes instances touristiques locales ou nationales.
- o Commercialisation de produits touristiques et offres de séjours aussi bien pour une clientèle loisirs (individuels et groupes) que pour une clientèle affaires.
- o Politique qualité sur le territoire qui consiste à la mise en place d'une démarche d'évaluation continue de la qualité des services à destination des visiteurs et prestataires.

2021 fut une année placée à nouveau sous le signe de la pandémie mais avec cependant une période de confinement réduite à 6 semaines, du 4/04 au 18/5. La reprise de l'activité fut ensuite à 100% pour l'ensemble des services.

L'autorisation pour les Européens vaccinés de rentrer en France sans test PCR ainsi qu'aux Américains vaccinés à compter du 9 juin, a permis de constater la présence d'une clientèle étrangère plus importante qu'en 2020. Les pays occidentaux ont opté pour de vastes campagnes de vaccination permettant de freiner l'épidémie et aux populations de voyager plus aisément.

Des manifestations ont pu également se dérouler et notamment à Nîmes qui a accueilli le Tour de France les 8 et 9/7 ainsi que 6 concerts dans les Arènes. La mise en place du Pass sanitaire pour les restaurants et cinémas à compter du 9 août a marqué un temps d'arrêt pour la profession, mais globalement nos visiteurs disposaient du fameux sésame et pouvaient donc consommer sans restriction d'accès.

Cette année encore nous avons dû nous adapter, apprendre « à faire autrement ». Dans le travail quotidien, nous devons en permanence remettre en question nos processus et faire preuve d'adaptation et d'agilité dans tous les domaines.

Les équipes ont ainsi assuré la continuité des services malgré l'instauration du chômage partiel en janvier et février pour réduire les charges de personnel.

POLE ACCUEIL ET QUALITE

Durant le 1^{er} trimestre, notre service Accueil a fonctionné avec des horaires réduits (du lundi au samedi de 10h à 17h30) afin de mobiliser un minimum de personnel sur place eu égard à la situation sanitaire. A l'issue du second confinement imposé du 4 avril au 18 mai inclus, notre service Accueil a réouvert à 100% avec une amplitude horaire identique à la période avant covid, soit 7j/7.

En 2021, tout en maintenant un protocole sanitaire strict, ce service a :

- Accueilli **64 566 visiteurs** soit une augmentation de 44% en comparaison avec 2020, mais encore bien inférieure à 2019 qui fut une année riche en événements et non impactée par la pandémie.
- Renforcé l'équipe et la boutique par 2 CDD pour la saison
- Reconduit l'activité du **Petit Train Touristique** dès le 9 juin et jusqu'au 30 octobre et transporté **14 000 passagers**.

- Poursuivi l'activité billetterie (monuments, Petit Train Touristique, visites guidées, chasse au trésor)
- Développé la commercialisation du Nîmes Citypass, en partenariat avec les monuments, les musées de la Ville, le Pont du Gard et l'Abbatiale de St Gilles (à compter du 26 juillet et jusqu'au 31 décembre 2022). 474 Nîmes Citypass vendus en 2021.
- Développé la gamme de produits commercialisés au sein de la Boutique (notamment des produits dérivés du nouveau festival « Nîmes s'illustre », nouvelle ligne de produits « Tous les chemins mènent à Nîmes » ...), pour lesquels le caractère « durable » et « local » est privilégié.
- Obtenu pour ce nouvel espace d'Accueil le label Tourisme et Handicap pour le handicap mental, auditif et moteur (visuel en cours de validation) en date du 11 mars 2021, pour une durée de 5 ans.
- Validé l'audit intermédiaire de la Marque Qualité Tourisme™ en date du 1^{er} octobre 2021.
- Accompagné la Ville pour le renouvellement du classement Villes et villages fleuris 4 fleurs, obtenu le 23 septembre 2021.
- Accompagné le Syndicat des Costières de Nîmes dans l'instruction du dossier de renouvellement du label Vignoble et Découvertes-Costières de Nîmes.
- Instruit le dossier de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1, déposé en janvier 2022 auprès de la Préfecture du Gard.

POLE RECEPTIF

La commercialisation de la destination est opérée dans le cadre d'une immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours délivrée par Atout France que l'Office de Tourisme renouvellera en 2022.

Les produits et offres séjours proposés sont adaptés aux différentes cibles de clientèle : individuels, groupes et clientèle Affaires.

Comme évoqué en introduction de ce compte-rendu, même si la situation sanitaire s'est quelque peu améliorée en 2021 en raison d'une généralisation de la vaccination, l'activité reste encore limitée en ce qui concerne la clientèle groupes notamment.

➤ Clientèle individuelle :

- Programmation de **131 visites guidées** qui ont été suivies par **1 878 personnes**
- Élaboration d'un catalogue séjours destinés notamment aux familles pour une découverte de la ville et du territoire au travers également d'activités sportives.
- Commercialisation du city pass au travers de plateformes et OTA (Online Travel Agencies).

➤ Clientèle groupes :

- Commercialisation de 216 visites guidées ayant rassemblé 4 402 personnes dont 28% de groupes scolaires. A noter l'annulation de 140 groupes (dont 39% de scolaires) représentant un potentiel de 3 606 clients en raison des conditions sanitaires.
- Commercialisation de circuits en Petit Train Touristique pour 10 groupes adultes et 272 participants.
- Commercialisation de 16 journées/séjours pour groupes adultes ayant rassemblé 580 participants. Il est à souligner que 21 dossiers ont été annulés (soit 1 650 personnes) en raison de la situation sanitaire, de l'annulation des Grands Jeux Romains ou de l'obligation de présenter un pass sanitaire. Aucun groupe scolaire n'a été traité en séjour ou journée cette année, hormis pour des visites de la ville.
- Conception d'une nouvelle brochure groupes, intégrant des formules de séjours pour petits groupes voire famille/amis.

➤ Clientèle Affaires :

- Élaboration d'une brochure Congrès en F/GB, diffusée lors de workshops, disponible en ligne sur notre site www.nimes-tourisme.com et éditée en 1 000 ex.
- Création de contenus pour le développement de la rubrique Tourisme d'affaires du site internet
- Gestion de 28 manifestations représentant 3 260 participants, générant 1 365 nuitées et 4 305 journées congressistes. Les retombées sur la ville sont estimées à 300 000 €.
- Gestion de 130 dossiers en consulting, dont des retours contacts de salons professionnels « MICE » (tourisme d'affaires).

POLE ATTRACTIVITE

L'attractivité de la destination s'appuie sur une stratégie élaborée sur 3 ans (2020-2022) en termes d'actions de promotion menées sur les marchés étrangers et d'actions vis-à-vis de la presse, opérées sur ces mêmes marchés. Cette période de 3 années est en effet la durée minimale pour mesurer le retour sur investissement des actions menées.

Cette stratégie s'est appuyée sur un budget à hauteur de 67.000 €, malgré la pandémie dont 4.400 € pour les opérations presse.

La stratégie doit répondre à l'ambition internationale de la Ville et notamment être en cohérence avec la candidature de la Maison Carrée à l'Unesco et la construction du futur Palais des Congrès, opérationnel en 2025.

➤ **Promotion :**

- Renouvellement de l'adhésion à Atout France qui nous permet de participer à des workshops et accueils « presse » organisés à l'étranger
- Participation à différents workshops, le plus souvent en ligne en raison de la situation sanitaire. Les rencontres professionnelles en présentiel se déroulent le plus souvent en partage de stand avec d'autres partenaires institutionnels.
- Participation au plan d'actions proposé par le CRTL Occitanie
- Renouvellement de notre adhésion au club Business du CRTL pour la cible Affaires qui nous permet de participer aux opérations telles que workshop, éducteur d'agences événementielles, accueil de journalistes spécialisés ...
- Maintien de la promotion sur les marchés lointains par des workshops en ligne, seules opérations possibles en raison de la pandémie à l'étranger. Outre nos marchés européens prioritaires (Allemagne, Italie, Espagne), d'autres ont été prospectés (Belgique, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Europe de l'Est) et nos marchés lointains ont été maintenus (Japon, Canada, Usa, Chine).

➤ **Presse :**

- Renouvellement de notre adhésion au Club Presse des Offices de Tourisme qui nous permet notamment de participer au workshop annuel organisé avec les grands médias français (presse écrite, radios, TV) et les représentants des médias étrangers basés à Paris.
- Renouvellement de notre adhésion à l'Association des Journalistes de Tourisme qui nous donne accès à un réseau de 180 professionnels issus de différents médias (presse écrite, radio, TV, web).
- Réalisation d'accueils presse français et étrangers, en cohérence avec nos actions de promotion menées sur les marchés ciblés et organisation d'accueil de médias qui nous sollicitent en direct.
- Réflexion sur la réalisation d'un nouveau dossier de presse, traduit ensuite en langues étrangères (GB/D/E/I).
- Rédaction tout au long de l'année de communiqués de presse pour valoriser nos actions
- Organisation d'une conférence de presse le 21 mai pour présenter la saison touristique
- Interviews bi- mensuelles avec France bleu pour la promotion de nos visites et de l'actualité événementielle
- Renouvellement de la convention de partenariat avec France bleu pour la période du 30 août 2021 au 1^{er} juillet 2022 ; intervention d'une guide-conférencière de l'Office de Tourisme pour une chronique patrimoniale diffusée du lundi au vendredi (220 émissions) en échange de 100 messages publicitaires de 20 secondes pour la promotion des produits/visites de l'Office de Tourisme.

➤ **Observatoire de l'attractivité touristique :**

- Poursuite du contrat passé avec Orange pour l'accès au système Fluxvision et la prise en compte des données anonymisées des téléphones portables enregistrées sur notre territoire
- Contribution à l'observatoire de l'attractivité touristique élaboré dans le cadre du Plan de gestion du dossier de candidature à l'Unesco.
- Participation à l'enquête de conjoncture élaborée chaque année par le CRTL Occitanie pour la période de mai à septembre, en partenariat avec Gard Tourisme. Coordination par l'Office de Tourisme des enquêtes menées également auprès de 50 prestataires nîmois.
- Collaborations avec d'autres institutionnels pour élargir le champ d'observation (Club des sites du Gard, Grand Site Occitanie – Pont du Gard, Cluster Villes d'Atout France).
- Contribution aux enquêtes nationales effectuées par ADN Tourisme.

POLE DIGITAL & CONTENUS- COMMUNICATION

Le développement du digital s'est poursuivi cette année 2021, capitalisant ainsi sur l'ensemble des nouveaux contenus/rubriques, créés à l'occasion du confinement de 2020 pour maintenir le lien avec le public mais également les socio-professionnels du territoire.

➤ **Editions**

- Actualisation et impression d'un plan A3 en 25 000 ex
- Actualisation et réédition d'un **plan- pocket** en 6 langues (F/GB/D/E/I) et en **100 000 ex**
- Réalisation de deux programmes de visites guidées « **Rendez-vous Nîmes** » : période juillet/septembre 2021 édité en **4 000 ex** et période d'octobre 2021/mars 2022 en **5 000 ex**.
- Réalisation d'un **guide touristique** en F/GB, édité en **10 000 ex**.

➤ **Réseaux sociaux :**

L'Office de Tourisme poursuit sa présence sur les réseaux sociaux avec notamment l'intervention d'une Community Manager en interne.

- **Facebook** : 30964 abonnés- 474 posts et 3 561 898 personnes atteintes.
- **Instagram** : 19 585 abonnés au 11/7- 328 stories pour 377 949 impressions et 137 publications pour 1 436 537 impressions.

Nouveau compte créé au 9/8 suite au piratage de notre compte : 3 069 abonnés au 31/12- 162 stories pour 37 676 impressions et 27 publications pour 83 893 impressions.

- **Twitter** : 2 140 abonnés au 31/12
- **Pinterest** : 238 abonnés au 31/12.
- **YouTube** : 157 abonnés au 31/12.
- **Linkedin** : 1 400 abonnés sur la page « *Nîmes Tourisme* » et 371 abonnés sur celle du « *Bureau des Congrès* »
- **TikTok** créé le 1^{er} décembre 2021 : 41 abonnés au 31/12- 3 vidéos publiées et 101 « j'aime ».

➤ **Site internet :**

L'Office de Tourisme a poursuivi l'actualisation de son site avec la création de nouvelles rubriques dédiées au Tourisme durable, à l'oenotourisme et aux alentours de Nîmes. D'autres rubriques ont été par ailleurs enrichies : celle dédiée au tourisme d'affaires, à l'accueil des personnes en situation de handicap et aux socio-professionnels.

En 2021, le **site internet** a comptabilisé **263 776 visites** et **799 379 pages vues**.

➤ **Relations avec les socio-professionnels du territoire :**

- Organisation le 20 avril 2021 d'une réunion avec nos partenaires par visioconférence en présence de Xavier DOUAIS.
- Reconduction de l'opération un citypass acheté/un citypass offert étendu à l'ensemble des hébergeurs partenaires (115 citypass offerts)
- Organisation d'un Comité des Socio-professionnels en date du 22 novembre 2021 pour la présentation du bilan de saison et le plan d'actions 2022, en présence de Xavier DOUAIS.
- Accompagnement des partenaires dans les démarches de labellisation (Qualité, Tourisme durable, Tourisme et handicap).

B- PROMOTION DU PATRIMOINE

Depuis le 1^{er} juillet 2016 la SPL AGATE anime, pour partie, la promotion du patrimoine via une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Nîmes qui s'est achevée le 31 décembre 2021, afin de remplir les missions suivantes :

- Programmer toute l'année des visites à heure fixe destinées à la clientèle individuelle, en lien avec le patrimoine et l'actualité événementielle.

En 2021, **111 visites** ont été programmées et suivies par **1 759 personnes**

- Programmer à l'occasion des vacances scolaires des ateliers pour les enfants de 6 à 12 ans, en collaboration avec le Service valorisation et diffusion des patrimoines de la Ville de Nîmes.

En 2021, **20 ateliers** ont été organisés rassemblant **119 enfants**, sachant que les groupes sont limités à 12 enfants.

- Valoriser la maquette du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine installée à l'accueil de l'Office de Tourisme et accessible toute l'année.

En 2021, **4 028 personnes** ont visualisé le film projeté en *vidéomapping*. A compter du 23 août, le pass sanitaire était exigé à l'entrée de l'espace dédié.

C- Convention Prestations Intégrées entre Nîmes-Métropole et la SPL AGATE

Depuis le 1^{er} mai 2021, la SPL Agate s'est vu confier par l'Agglomération de Nîmes-Métropole la gestion de l'Office de Tourisme communautaire.

Une *convention de prestations intégrées* a été signée à cet effet, laquelle s'achèvera au 31 décembre 2026. Les missions confiées à la SPL AGATE sont similaires à celles confiées par la Ville de Nîmes pour la gestion de son Office de Tourisme et concernent :

➤ **L'accueil**

La première action significative a été le transfert du bureau d'accueil de St Gilles dans des nouveaux locaux situés face à l'Abbatiale. Comme à Nîmes, l'implantation de cet espace face au site patrimonial emblématique de la destination est essentielle pour capter les flux de visiteurs et assurer d'autant la promotion d'un territoire élargi. Ce nouveau bureau a été inauguré dès le 9 juin 2021. L'espace est partagé avec la Maison des Vins et donne lieu à des animations régulières autour des produits du terroir, dont la vigne.

Ouvert 6j/7 en saison et 5j/7 en hiver, ce bureau a accueilli **3 050 visiteurs** en 2021.

➤ **La commercialisation**

- Un programme de visites guidées pour individuels a été élaboré pour la saison touristique. De mai à août, **45 visites** ont été proposées auxquelles ont participé **118 personnes**.
- Une chasse au trésor pour les familles a été créée « L'ami secret de Flavie », permettant une découverte ludique du centre historique.
- De nouveaux produits touristiques ont été créés à destination de la clientèle individuelle qui intègrent l'offre de prestataires de Nîmes Métropole
- Commercialisation de la destination dans le cadre de visites guidées organisées pour des groupes
- Commercialisation de la destination dans le dans le cadre de séjours groupes
- Commercialisation de réunions d'affaires chez des prestataires du territoire et intégration de prestataires de Nîmes-Métropole dans la brochure *Congrès*.

➤ **La promotion**

- Le territoire de Nîmes-Métropole est dorénavant intégré dans les présentations du territoire effectuées auprès des professionnels rencontrés lors de workshops en France et à l'étranger.
- Des actions sont également menées auprès de la presse française et étrangère

➤ **La communication**

- Création d'un **plan A3** de Saint-Gilles édité en **5 000 ex**
- Création d'une **carte du territoire** éditée en **10 000 ex**, valorisant les principaux attraits culturels et touristiques
- Développement de la communication sur les réseaux sociaux, dont une page **Facebook** dédiée : 6 750 abonnés recensés à fin décembre ; 191 posts de mai à décembre qui ont atteint **194 797 personnes**.

IV. Activités STATIONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2017 et sur une durée de 10 ans, par contrat de délégation de service public signée avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate exploite le stationnement payant de surface hors périmètre de la DSP QPark. Un avenant à ce contrat a pris effet le 1er octobre 2018.

Un avenant n°2 a été signé le 19/12/2019 entre les parties ayant pour objet la suppression de la régie, la suppression de la mission confiée initialement à la SPL AGATE pour le marquage au sol.

Une convention de Mandat relative à la Gestion des recettes de stationnement de surface et des forfaits post-stationnement Ville de Nîmes a été signée entre les parties pour une mise en application au 01/01/2020.

Ces contrats prennent fin au 31/12/2026.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2018, par contrat de prestation de services signé avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate assure le contrôle du stationnement payant sur voirie, l'établissement des FPS et le traitement des recours dans le périmètre de la DSP QPark.

Ce contrat prend fin au 31/12/2022.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, date de la mise en application de la dépenalisation du stationnement payant (loi MAPTAM), la SPL AGATE est l'interlocuteur des usagers pour l'ensemble du périmètre du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nîmes.

L'année 2018 fut l'année de construction de cette activité au sein de la SPL AGATE.

L'année 2019 a été l'année de gestion, avec des actions régulières d'analyse et de réajustement afin d'améliorer la productivité et la relation aux usagers.

L'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie de Covid19, celle-ci a considérablement perturbée le fonctionnement de l'activité stationnement, tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Concernant l'année 2021, la SPL AGATE a, au cours de cette année assuré le contrôle du stationnement payant sur voirie de l'ensemble de la zone Q-Park Jean Jaurès, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), assuré le service des réclamations par le traitement des RAPO et produit les dossiers de défense pour les contentieux de la C.C.S.P.

- **Rappel des prestations à réaliser dans le cadre du contrat :**

- La maintenance et l'entretien préventif et curatif des 248 horodateurs,
- Le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- La collecte et dépôt des recettes au Mandat de Recettes,
- La vente des abonnements aux résidents et à certains professionnels mobiles et professionnels de santé,
- Le reversement à la Ville de Nîmes de l'ensemble des redevances de stationnement,
- Les relations avec l'autorité délégante,
- La gestion administrative et financière du mandat de recettes Stationnement Centre-ville,
- La communication des nouvelles règles de stationnement sur voirie,
- La gestion des équipes de contrôleurs,
- Le contrôle et les sanctions en cas de non-paiement du stationnement,
- L'analyse et les réponses aux RAPO déposées par les usagers,
- Le montage de dossiers de réponse pour les contentieux déposés à la CCSP,
- Les remboursements des trop payés par les usagers.
- Le passage à la norme 5.5 concernant les paiements par carte bancaire sur les horodateurs.

- **Les Ressources Humaines :**

L'équipe de contrôle, a fait face cette année encore, à des changements liés une fois de plus au turn-over, celui-ci ayant toutefois été grandement stabilisé sur le second semestre.

Ces changements réclament toujours beaucoup d'adaptation et d'attention. A chaque nouvelle entrée, une période de formation est nécessaire pour le nouveau venu. Cependant les procédures de formations ont été renforcées et encadrées par la mise en place d'un support de référence.

L'effectif moyen des équipes terrain sur 2021 est de 14.09 ETP salariés à temps plein dont, 1 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire accueil usagers, 1 Contrôleur d'exploitation et 1.43 assistant, ainsi que 8.11 contrôleurs sur voirie.

- **Les faits marquants 2021 :**

- Impact de la pandémie COVID-19.
 - o Couvre-feu durant les mois de janvier, février et mars.
 - o Fermeture des commerces dits « non-essentiels » en avril et mai
 - o Procédure de désinfection maintenues en extérieur sur les horodateurs.
 - o Protocole sanitaire maintenu au guichet accueil
 - o Port du masque et geste-barrière maintenus pour les agents de contrôle sur voirie.
- Diminution flagrante des conflits entre les usagers et les contrôleurs
- Modification et mise à jour constante du site « NIMES stationnement » afin que les usagers bénéficient de l'information la plus juste le plus rapidement possible.
- Remplacement total de la flotte des appareils mobile de contrôle et d'impression pour les agents sur le terrain.
- Mesures de gratuité pour dynamiser l'activité commerciale pour les manifestations Braderie d'hiver et d'été, Vid'Boutik, black Friday. Sur les samedis 05, 11 et 18 décembre ainsi que les vendredi 230 et samedi 24 décembre pour les fêtes de fin d'année.
- Lancement de l'opération consistant à ouvrir la ville de Nîmes à deux nouveaux opérateurs de paiement dématérialisé du stationnement avec publication de l'appel d'offre prévue en janvier 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} juillet 2022.

La SPL AGATE a, au cours de l'année 2021, a assuré la maintenance des 248 horodateurs sur l'ensemble de la zone centre-ville (zones rouges et vertes), communiqué sur les nouvelles t et abonnements, assuré le contrôle des paiements du stationnement, émis les Forfaits Post Stationnement (FPS), assurée le service des réclamations et pris en charge la gestion des abonnements.

Le COVID-19 a aussi impacté l'activité que ce soit sur la collecte ainsi que sur les contrôles en début d'année pour revenir à un exercice plus normal sur le second semestre.

Les missions liées au développement de cette activité ont été accompagnées par les services mutualisés du GIE ORAS (communication, RH, logistique, suivi financier).

V. Activités AQUATROPIC

En application de l'article L1411-19 du CGCT le conseil municipal de la ville de Nîmes a, après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 30 novembre 2020, par une délibération n°2020-08-034 du 19 décembre 2020 (Annexe 5 approuvé le principe du recours à une délégation de service public sous la forme d'une convention de concession pour l'exploitation, l'animation et l'entretien de l'équipement sportif d'AQUATROPIC pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} mars 2021, le conseil municipal a ensuite approuvé par délibération du 13 février 2021 les termes de la présente convention de délégation de service public qui fixe les conditions dans lesquelles la SPL se de nouveau voit confier la gestion et la mise en œuvre des missions confiée

Faits marquants de l'année 2021 :

- Fermeture COVID-19 :
 - o Confinement et fermeture.
 - o Mesures sanitaires et fermeture de l'établissement de janvier 2021 jusqu'au 08/06/2021 puis :
 - o Un été 2021 ouvert sous conditions sanitaires strictes avec pass sanitaire.

Concernant l'exploitation, En 2021, la SPL AGATE a dû adapter les modes de fonctionnement du site en certains points :

- Vidange des bassins en avril et mai 2021 avant la réouverture
- Peinture du bassin extérieur et d'une partie des bassins intérieurs.
- Plancher du pont intérieur refait.
- Réparation d'une partie de la résine dans le bassin intérieur (cloque grande profondeur)
- Travaux à l'accueil (comptoir + peinture + carrelage)
- Ouverture sur la période estivale de l'espace extérieur et des bassins :
 - o Ouverture des deux structures gonflables
 - o Saisonniers pour l'animation, la médiation au sein de l'établissement, la surveillance des entrées, la surveillance du site.
 - o Ouverture en mode dégradé de la paillote durant la saison estivale.
 - o Maintien du process de bracelets afin de surveiller les entrées
- Mise en œuvre de changements RH :
 - o Un seul responsable d'exploitation sur l'établissement à compter de juin 2021
 - o Recyclage des salariés au PSE1,
- Animations 2021 :
 - o Structure gonflable aquatique tous les mercredis, samedis, dimanches, et tous les jours pendant les vacances scolaires : Mise en place d'une structure gonflable ludique dans le bassin intérieur accessible aux enfants.
 - o Du 09 juin au 31 Août :
 - Toboggan Géant aquatique tous les jours : Mise en place d'un toboggan géant gonflable (50m de long x 10m de haut) dans les espaces verts, accessible à tous.
 - Croc d'Eau : Structure extérieure gonflable pour les moins de huit ans.
 - o Journées animées programmées :
 - Vendredi en mars : Journée de la femme Annulée
 - Jeudi fin mars : AQUATROPIC fait son carnaval Annulée
 - Mardi fin mars : Toutes à l'eau ! Annulée
 - Semaine de la forme du 20 au 25 Avril : Annulée
 - Lundi de Pâques : Animation de Pâques Annulée
 - Début juillet : Journée prévention noyade Annulée
 - Fête 14 juillet : Pool party Annulée
 - Dimanche 31 octobre : Halloween
 - Dimanche 12 décembre : Animation de Noël

- Révision des conventions de partenariat avec le service juridique du GIE ORAS pour la normalisation des conventions :
 - o RCN Rugby club Nîmois,
 - o Club de Volley de Nîmes,

- Communication / campagne publicitaire :
 - Du 7 au 21 juin : Campagne affichage pour réouverture
 - Mercredi 9 juin : Réouverture du site
 - Septembre : Campagne d'inscription pour l'école de natation
 - Du 17/09 au 3/10 : Challenge Fitness
 - Promotion offre découverte Fitness (1 mois acheté = 1 mois offert)
 - Du 10 au 14/10 : Campagne de promotion Parrainage Fitness
 - Du 26 au 31/10 : Semaine Halloween
 - 12/12 : Noël des enfants
 - Du 13/12 au 2/01 : L'invité de Noël Fitness (invitation)
 - A partir du 3/12 : Mise en place de la nocturne du mercredi
 - A partir du 3/12 : Nouvelle activité AQUA-TRAINING
 - Des partenariats ont également été mis en place (exemple : Vidéo stade Rugby Kaufmann en septembre 2021).

VI. Activités spécifiques de la Direction

La Direction a dû gérer en 2021 plusieurs autres activités spécifiques sortant du champ opérationnel de la Société.

A. Collaboration avec les mandants et concédants

Agate a, durant l'exercice 2021, poursuivi son action d'accompagnement auprès de ses divers donneurs d'ordres, notamment dans l'élaboration de dossiers nécessaires aux séances de conseils municipaux et communautaires ou dans l'élaboration d'actions diverses en relation avec les collectivités locales, les partenaires financiers, les services de l'Etat...

B. Procédure de suivi des PRD

Sur 2021, Agate a appliqué et respecté le calendrier trimestriel des procédures d'établissement des PRD, avec une prévision à 3 ans régulièrement remise à jour en fonction du déroulement de l'activité avec un engagement fort des chargés d'opérations responsables de ces opérations.

C. Actions de communication, de prospection et de développement

1. Relations presse

Durant l'année, la SPL AGATE a répondu aux sollicitations de journalistes de la presse locale (dont le Midi Libre, La Gazette, la Lettre M et Objectif Gard et Vivre Nîmes) et transmis, sous forme de communiqués de presse ou toutes autres solutions numériques, des informations sur le lancement ou l'avancement d'opérations.

2. Numérique

Le site internet présente les différents contrats de la SPL AGATE et leurs actualités opérationnelles, commerciales ou administratives.

Ce site bénéficie d'une page d'accès et de rubriques communes avec le site de la SAT mettant en exergue le regroupement et la complémentarité des deux entités.

Le site internet évoluant chaque jour, il est le relais des actualités des opérations et assure le suivi de l'information. Le mapping des opérations a été mis en place en avril 2021, facilitant l'accès à l'information.

3. Communication opérationnelle

a) Le nouveau site **nimes-stationnement.fr** a été mis en ligne en mars 2020.

Une carte interactive propose un accès aux différents contenus de manière ludique. Les évolutions suivantes ont été mises en place :

- Diffusion en temps réel des disponibilités, pour les parkings sous-terrain
- Optimisation du site internet pour les supports mobiles (téléphones et tablettes)
- Mise en ligne de la cartographie des places PMR

b) Dans le cadre du contrat confié à la SPL AGATE, le plan de communication et la conception des différents outils de communication d'**AQUATROPIC** ont été transférés au service communication.

Le site web a été repensé et mis en ligne en décembre 2020.

Une plateforme de réservation en ligne a permis de gérer les jauges, en période de confinement lié au COVID19.

Des partenariats ont également été mis en place (exemple : Vidéo stade Rugby Kaufmann en septembre 2021).

c) Activités opérationnelles "Aménagement et Construction"

Tous les supports et outils de communication et de concertation sont produits par le service communication, au cours des différentes phases des projets et/ou à la demande des collectivités.

En dehors de panneaux grands formats de communication/Informations travaux ou de présentation PowerPoint de projets, des missions plus singulières sont réalisées, dont voici quelques exemples :

- Création des supports commerciaux pour le projet « parc d'attraction » Magna Porta
- Film des vœux en décembre
- Conception d'une plaquette commerciale sur les halles du marché gare en novembre
- Création et installation d'un panneau 4mx3m à l'entrée du marché gare en octobre

D. Mutualisation des moyens et des ressources avec la SAT

Sans changement en 2021, la mise en place du GIE à compter du 1er janvier 2016, afin de mutualiser les moyens matériels et humains selon une organisation pérenne a permis de mutualiser les fonctions supports. Pour le personnel opérationnel, les contrats de travail ont été répartis entre la SAT et Agate, pour tenir compte des charges de travail respectives du personnel au sein des deux entités.

E. Organisation

L'année 2021 est évidemment encore marquée par la pandémie COVID 19 entraînant à nouveau l'arrêt brutal de certaines activités : Aquatropic et Tourisme.

Le télétravail et le chômage partiel ont été maintenus en adéquation avec la réglementation. Le télétravail est suspendu au 01 juillet 2021 avec une remise à 100% en présentiel.

Des référents COVIDS nommés en 2020, prorogés en 2021 afin de mettre en place toutes les mesures gouvernementales imposées en constante évolution avec un Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 et par métier. Cette action a été portée par le GIE ORAS.

- Concernant la Démarche Globale de modernisation et de sécurisation :

Le projet GESI (Gestion et Evolution du Système Informatique) initié en 2018 a permis d'accéder à distance à l'infrastructure informatique interne et aux outils nécessaires pour travailler ensemble de manière sécurisée. Il a été ainsi possible quasiment immédiatement de mener des visioconférences et de disposer d'espaces de travail partagés. Les actions notables de 2021 ont porté sur la poursuite du remplacement d'ordinateurs individuels par des ordinateurs portables ainsi que sur la mise en œuvre de formations informatiques internes dédiées notamment à la gestion des accès à distance sur la base du catalogue de formations établi en 2020.

Le projet FPI (Formalisation des Procédures Internes)

Suite à l'approbation en 2020 d'une charte informatique et au déploiement interne en 2021 d'un outil permettant la signature électronique des documents (via CERTIDEMAT) et à l'intégration d'une solution de circuit interne de validation électronique (via DEMATIS) l'année 2022 devra permettre une consolidation de ces usages notamment en corrélation avec les délégations de signatures consenties en interne sur la base d'un document interne de référence de type « Guide E-parapheur ». L'année 2022 devra par ailleurs permettre d'avancer dans la mise en œuvre d'un site intranet ainsi que d'un outil de Gestion Electronique des Documents (GED)

Le projet de mise en conformité au regard du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) s'est poursuivi en 2021 par la consolidation du registre dont la rédaction avait été engagée précédemment. Les clauses RGPD ont été mises en conformité dans les nouveaux contrats et marchés. L'avenant au contrat de travail des salariés rédigé en 2020 a été mis en signature en 2021. Par ailleurs suite à l'intégration des mentions légales sur les sites internet et formulaires, 2022 devra permettre de mettre à jour les mentions légales intégrées contrats finalisés par les structures constitutives du GIE avec les collectivités co-contractantes (DSP, Concession, AMO, MOD) afin de permettre le cas échéant de définir les modalités du traitement des données ainsi que les répartitions contractuelles induites de responsabilité.

Enfin la réflexion interne initiées concernant les données traitées, leurs pertinences et délais de conservation devra être poursuivie et devra conduire à une réflexion sur les modalités d'archivages et de destructions des données.

Ces actions sont portées par le GIE ORAS pour ses membres.

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2021

Les comptes annuels 2021 se présentent ainsi :

A. BILAN

Le total du bilan est de 49 422 K€ au 31 décembre 2021 contre 42 475 K€ au 31 décembre 2020.

A.1 Actif

A.1.1- Actif immobilisé

Le montant de l'actif immobilisé net s'élève à 1 316 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 424 K€ au 31 décembre 2020.

A.1.2 - Actif circulant

Le montant global de l'actif circulant s'élève à 48 106 K€ au 31 décembre 2021 contre 41 051 K€ au 31 décembre 2020.

Le montant principalement concerné est le suivant :

- Le stock de « travaux d'infrastructures » de 29 513 K€ contre 25 398 K€ en 2020

Il correspond au cumul des dépenses constatées sur les opérations de concession.

- Les créances clients et autres créances

D'un montant global de 8 946 K€ contre 8 773 K€ en 2020.

- Les disponibilités

Le montant de la trésorerie active s'établit à 9 361 K€, montant en compte sur les comptes société, contre 6 411 K€, en 2020.

Les comptes de régularisation actif sont d'un montant de 147 K€ en 2021.

A.2 Passif

A.2.1 – Capitaux propres

Le capital social est de 225 000€.

Les capitaux propres sont de 1 468 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 360 K€ au 31 décembre 2020

A.2.2 – Provisions pour risques et charges

Le poste provisions pour risques et charges est de 1 189k€ en 2021.

A.2.3 – Dettes

Les emprunts et dettes auprès des établissements s'élèvent à 30 838 K€ en 2021 contre 26 798 K€ en 2020.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 299 K€ fin 2021.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont de 1 968 K€ contre 2 974 K€ en 2020.

Les dettes fiscales et sociales sont de 1 038 K€ contre 981 K€ en 2020.

Le poste « autres dettes » sont de 4 454 K€ contre 2 583 K€ en 2020.

Le poste des produits constatés d'avance sont de 7 743 K€ en 2021.

B. COMPTE DE RESULTAT :

B.1 Produits d'exploitation

Ils s'établissent à 29 539 K€ au 31 décembre 2021 contre 24 198 K€ au 31 décembre 2020.

Ce poste intègre :

- la production stockée pour 3 735 K€ contre 6 387 K€ en 2020
- les rémunérations de concession pour 1 475 K€ contre 1 173 K€ en 2020

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 17 585 K€ en 2021 à comparer à 9 382 K€ en 2020.

B.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels reflètent la totalité des dépenses constatées dans le cadre de concessions et dans le cadre du fonctionnement. Les charges d'exploitation sont globalement de 29 404 K€ au 31 décembre 2021 contre 23 768 K€ au 31 décembre 2020.

Globalement, le résultat d'exploitation est positif : 134 K€ en 2021 (contre 431 K€ en 2020).

B.3 Résultat financier :

Le résultat financier est de – 9 K€ en 2021.

B.4 Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est de 63 K€.

B.5 Résultat net global

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit un bénéfice de 127 K€ contre 279 K€ en 2020.

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours de l'exercice social

RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
Nombre d'actions ordinaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	5 322 223,03	3 943 797,58	14 100 557,37	9 381 980,55	17 584 823,71
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	193 118,43	31 686,13	2 370 970,18	1 701 492,28	-1 103 510,38
Impôts sur les bénéfices	-5 547,00	-8 546,00	116 150,00	100 959,00	33 749,00
Participation des salariés			62 767,00	37 649,83	27 214,79
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-96 235,25	116 677,56	360 540,93	279 000,70	127 093,30
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	199,67	40,23	2192,05	1562,88	-1164,47
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-96,24	116,68	360,54	279,00	127,09
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	33	51	75	70	83
Montant de la masse salariale	1 125 955,21	1 845 135,54	2 535 186,77	2 015 896,32	2 569 923,64
Montant des sommes versées en avantages sociaux	524 725,64	732 811,66	967 448,94	830 067,54	1 050 757,12